



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/50/SC.1/L.1
10 octobre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquantième session

Genève, 6-17 octobre 2003

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Comité de session 1

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION I

Rapporteur: M. Patrick KRAPPIE (Afrique du Sud)

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED

Fédération de Russie

Chef du Programme spécial pour les
pays les moins avancés, les pays en
développement sans littoral et les
petits États en développement
insulaires

Japon

Thaïlande, pour le Groupe des 77 et la
Chine

Afghanistan

Bénin, pour les PMA

Italie, pour l'Union européenne et les
pays candidats

Oman, pour le Groupe asiatique et
la Chine

Népal

Zimbabwe, pour le Groupe africain
Éthiopie

Haïti, pour le Groupe latino-américain
et caraïbe

Mauritanie

Bangladesh

Zambie

Chine

Norvège

États-Unis d'Amérique

Ouganda

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le **mercredi 22 octobre 2003** à la:

Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8104, télécopieur: 907 0056, téléphone 907 5655/1066.

**EXAMEN DES PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS
POUR LA DÉCENNIE 2001-2010**

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que l'évolution du groupe des pays les moins avancés (PMA) et la trajectoire institutionnelle de la CNUCED étaient étroitement liées depuis le début des années 70, époque à laquelle l'Assemblée générale avait décidé de créer cette catégorie de pays. Actuellement, l'axe principal des travaux de la CNUCED concernant les PMA était de contribuer au mieux à l'exécution, notamment d'un point de vue technique, du Programme d'action adopté à Bruxelles en faveur de ces pays pour la décennie 2001-2010, question qui bénéficierait de toute l'attention voulue en particulier dans le contexte de la préparation de la onzième session de la Conférence et au cours de la Conférence elle-même au Brésil l'an prochain. Un aspect particulier sur lequel devait porter la préparation de la onzième session était l'importance croissante des relations complexes entre processus mondiaux et stratégies nationales de développement, ainsi que la question de la contribution du commerce à l'objectif global d'une réduction de la pauvreté. Pour ce qui était de réduire de moitié d'ici 2015 l'extrême pauvreté et, plus important encore, d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire, le Secrétaire général a noté les difficultés rencontrées par les pays en développement, dont une forte proportion de la population vivait dans l'extrême pauvreté. La situation était plus grave encore dans les PMA, où la majorité absolue de la population vivait avec un dollar par jour ou moins.

2. Un aspect fondamental de l'actuelle problématique du développement concernait la mise en place des conditions d'une croissance et d'un développement à long terme dans les pays les plus pauvres du monde, ce qui soulevait *ipso facto* des questions quant au dosage de politiques et de stratégies nécessaire pour atteindre ces objectifs de développement. Une aggravation de la pauvreté dans ces pays était généralement associée à une combinaison de facteurs tels que conflits et troubles politiques (comme dans un certain nombre de PMA), croissance lente ou erratique, recul ou instabilité des recettes d'exportation, diminution des capacités d'importation, caractère imprévisible ou insuffisant des flux de ressources extérieures et endettement extérieur insupportable. La combinaison de tous ces facteurs caractérisait le piège de la pauvreté dont étaient prisonniers les PMA. Pour que ces pays fassent des progrès dans la lutte contre la pauvreté, il était indispensable d'éliminer ce piège. Le commerce était un important moyen d'y parvenir, et les mesures prévoyant un accès préférentiel aux marchés allaient dans la bonne

direction. C'était pour cette raison que la CNUCED s'attachait de plus en plus à déterminer les moyens de renforcer l'impact sur le développement des mesures d'accès préférentiel aux marchés prises en faveur des PMA.

3. Le Lesotho et Madagascar offraient deux bons exemples de la façon dont les préférences en matière d'accès aux marchés pouvaient aider à réduire la pauvreté dans les PMA. Néanmoins, d'importantes considérations devaient être prises en compte. Premièrement, les préférences en matière d'accès n'avaient pas automatiquement entraîné une hausse des revenus et une diminution des taux de pauvreté dans la majorité des pays bénéficiaires. Deuxièmement, même lorsque les préférences avaient eu des effets positifs, on ne savait pas si ces effets seraient durables et s'ils résisteraient à l'effritement des préférences. Troisièmement, pour que le commerce contribue à la diminution de la pauvreté, il était important que les préférences en matière d'accès aux marchés contribuent au commerce; elles avaient certes favorisé une diminution, voire l'élimination, de nombreux obstacles tarifaires au commerce, mais elles n'avaient pas encore permis d'éliminer nombre d'obstacles non tarifaires – normes sanitaires et phytosanitaires strictes, règles d'origine complexes, par exemple. De plus, les subventions versées dans les pays développés pouvaient dans certains cas limiter la capacité des PMA d'avoir accès aux marchés de leurs partenaires de développement. En conclusion, le Secrétaire général a évoqué le soutien et les contributions apportés par la CNUCED aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement pour les aider à surmonter leurs handicaps géographiques respectifs.

4. Le **Chef du Programme spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement** a réaffirmé la volonté de la CNUCED de poursuivre et d'élargir l'analyse des avantages effectifs découlant du statut de PMA, en vue de renforcer l'utilité des mesures internationales d'appui en faveur de ces pays. Il a souligné l'importance des liens entre accès préférentiel aux marchés et transformation structurelle, notamment pour une réduction de la pauvreté. Si l'accès aux marchés pouvait jouer un rôle essentiel en attirant des investisseurs et en contribuant à la création d'emplois et à la production de revenus, d'autres modalités de l'octroi d'un traitement spécial étaient tout aussi importantes, en particulier pour ce qui était du financement du développement et de l'assistance technique. La mise en valeur des ressources humaines et le développement des infrastructures étaient des conditions indispensables à la mise en place de conditions favorables à

l'investissement et au progrès structurel. Sans le soutien financier extérieur nécessaire, les préférences commerciales risquaient souvent de rester peu utiles, compte tenu des faiblesses couramment rencontrées dans les PMA concernant la mise en valeur du capital humain et la faible capacité de ces pays de dégager suffisamment de ressources intérieures pour financer des programmes d'investissement dans le secteur public.

5. Le Chef du Programme a justifié les efforts déployés par la CNUCED pour démontrer, par des analyses, que l'impact des préférences commerciales serait considérablement renforcé si le traitement spécial accordé en vertu du statut de PMA allait au-delà de simples initiatives en matière d'accès aux marchés. Les PMA pourraient ainsi bénéficier dans de meilleures conditions d'un appui spécifique au développement (par exemple, financement, assistance technique) qui contribuerait à une plus grande efficacité des concessions en matière d'accès aux marchés.

6. Enfin, il a abordé la question du meilleur cadre souhaitable pour l'application d'un traitement différencié aux pays en développement en général, et ses implications pour les PMA en particulier. Tout en réitérant l'attachement de la CNUCED à l'application d'un traitement spécial aux PMA, il a souligné la volonté de celle-ci de promouvoir un climat de consensus international sur une différenciation équitable du traitement spécial accordé aux pays en développement. Il était important d'encourager des modalités de coopération Sud-Sud propices à une convergence des intérêts socioéconomiques entre PMA et pays en développement plus avancés. Cette coopération ne pouvait se limiter à des arrangements commerciaux; elle devait aussi faire appel à des efforts complémentaires de développement des capacités d'offre entre pays voisins, à des efforts conjoints de commercialisation dans divers secteurs d'exportation de biens et services, et à la coopération entre pays sans littoral et pays voisins de transit.

7. La représentante de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe des 77** et de la **Chine**, a évoqué le rapport sur les activités de la CNUCED en faveur des PMA et s'est félicitée de l'accroissement, en volume et en intensité, des activités ainsi menées pour aider les PMA à développer leurs capacités institutionnelles, technologiques et humaines. Ces contributions étaient d'autant plus nécessaires que les pays en développement, en particulier les PMA, étaient mal armés pour résister aux chocs et aux déséquilibres extérieurs. La représentante a félicité le secrétariat d'avoir fait figurer dans son rapport (TD/B/50/3) une section consacrée à une évaluation des différents programmes et aux enseignements pratiques pouvant en être tirés.

Cela permettrait aux PMA et à leurs partenaires de développement de tirer profit d'une précieuse expérience de première main concernant les difficultés rencontrées par les pays au niveau local, et cela rendrait aussi possible la conception et l'exécution d'activités de coopération technique plus efficaces à l'avenir.

8. L'importance de la demande dans la nature de l'appui fourni par la CNUCED aux PMA démentait toute idée de «modèle unique pour tous», et les pays bénéficiaires eux-mêmes pouvaient aussi jouer un rôle important. La représentante a souligné les efforts faits par le secrétariat pour intégrer son travail d'analyse et de recherche aux activités de coopération technique et de renforcement des capacités. La coopération et la coordination avaient été renforcées au sein de la CNUCED, notamment pour les activités relevant du Cadre intégré. Elle a instamment demandé au secrétariat de concevoir des activités pluriannuelles et pluribénéficiaires en matière de coopération technique et de renforcement des capacités, qui aideraient à garantir la viabilité et la durabilité de nombreux programmes, et elle a demandé aux pays donateurs d'accroître leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA.

9. Après avoir jugé opportune et pertinente l'analyse des initiatives en matière d'accès aux marchés prises en faveur des PMA, la représentante a demandé que le secrétariat analyse dans sa documentation la façon dont certains mécanismes d'accès préférentiel aux marchés pouvaient aider les pays pauvres à progresser dans leur lutte contre la pauvreté. Malgré l'intensification de ces initiatives et des engagements pris en faveur des PMA, la part combinée de ces pays dans le commerce et l'investissement au niveau mondial n'avait enregistré aucune amélioration, et la prévalence de l'extrême pauvreté dans les PMA restait extrêmement préoccupante à un niveau mondial. Faute d'un éventail de produits visés suffisamment large, les avantages découlant d'un accès préférentiel aux marchés risquaient d'être limités. Il était urgent de renforcer et d'élargir la collaboration internationale en faveur des PMA, afin d'accroître leurs capacités productives et de créer des conditions globales qui leur soient favorables.

10. La capacité du commerce international d'agir comme un moteur de la croissance et de la lutte contre la pauvreté était battue en brèche dans de nombreux PMA par la baisse et l'instabilité des prix mondiaux des produits de base. La représentante a souligné les problèmes liés à la dépendance des PMA à l'égard d'un ou de quelques produits de base, le recul ou le marasme des

marchés internationaux, la faible productivité, le bas niveau de valeur ajoutée, les contraintes pesant sur l'offre et la faible compétitivité du secteur des produits de base. Se référant au Rapport 2002 sur les pays les moins avancés, elle a cité l'exemple du café pour montrer que les pays producteurs ne participaient pas à la chaîne de valeur ajoutée.

11. En conclusion, la représentante a dit combien il importait d'accorder à la question du commerce et de la pauvreté une place appropriée dans la préparation de la onzième session de la Conférence et à la Conférence elle-même. Le Groupe des 77 et la Chine appréciaient que le Secrétaire général ait fort justement souligné l'importance de cette question dans le contexte de la préparation de la Conférence.

12. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés** (PMA), a félicité la CNUCED de son action dans des domaines tels que le renforcement des capacités et la promotion de l'intégration des PMA dans le système commercial international. Compte tenu des ressources humaines et financières mises à la disposition de la CNUCED, cette action de qualité était vivement appréciée. Face aux besoins croissants des PMA et à la nécessité d'atteindre un certain nombre d'objectifs spécifiques, il a invité les donateurs à accroître et à diversifier leur soutien multiforme aux PMA, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement dans ces pays.

13. À propos de l'analyse du secrétariat, le représentant a dit que les taux d'utilisation, dans les PMA, des schémas préférentiels des pays de la Quadrilatérale étaient très faibles, voire nuls dans certains cas, en raison des incertitudes concernant les préférences, des règles d'origine et des obstacles non tarifaires en vigueur, des subventions aux exportations agricoles versées dans les pays développés et de la faible capacité d'offre des PMA. Toutes les mesures nécessaires pour que les PMA profitent effectivement des initiatives en matière d'accès préférentiel aux marchés devraient être mises en œuvre. Seraient aussi indispensables des mesures complémentaires telles que des campagnes nationales d'information, une aide publique au développement (APD) visant à renforcer et à diversifier les capacités productives et les capacités d'exportation, une diversification des marchés d'exportation des PMA, et l'application de règles d'origine réalistes.

14. Le représentant a rappelé la nécessité impérieuse pour les pays développés d'éliminer progressivement toutes les mesures de soutien de la production et des exportations qui

anéantissaient les efforts déployés par les PMA pour participer au système commercial international, indépendamment du niveau de leurs avantages comparatifs dans l'exportation de tel ou tel produit.

15. La représentante d'Oman, parlant au nom du **Groupe asiatique** et de la **Chine**, a dit que l'évaluation préliminaire des enseignements pratiques tirés d'un large éventail d'activités, présentée dans le rapport du secrétariat (TD/B/50/3), incitait à davantage d'optimisme. Elle a souligné la nécessité d'un échange systématique d'informations sur les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial; cet échange donnerait un panorama d'ensemble non seulement de ce qui se passait dans les PMA, mais aussi des progrès accomplis dans la réalisation des engagements et des objectifs du Programme d'action par tous les acteurs et parties intéressées. Une stratégie s'imposait d'urgence pour renforcer les flux d'information et les échanges de meilleures pratiques entre les PMA, leurs partenaires de développement et les organes et organismes compétents du système des Nations Unies.

Le Groupe asiatique et la Chine se félicitaient de noter, dans le rapport, que plusieurs activités de la CNUCED dans les domaines de l'investissement et du développement des entreprises, des négociations commerciales internationales et de la diplomatie commerciale, et de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale, avaient contribué aux efforts déployés par les PMA en matière de renforcement institutionnel et de mise en valeur des ressources humaines en particulier.

16. À propos du rapport du secrétariat (TD/B/50/5) sur de récentes initiatives en matière d'accès aux marchés, telles que l'initiative «Tout sauf les armes» de l'Union européenne et la loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique, ainsi que d'autres arrangements bilatéraux en matière d'accès préférentiel aux marchés, la représentante a souscrit aux conclusions du rapport selon lesquelles un accès préférentiel pouvait apporter une contribution positive à la lutte contre la pauvreté uniquement s'il était complété par des mesures concrètes visant à résoudre les problèmes de capacité de production dans les PMA. Il fallait aussi s'attaquer en priorité aux obstacles au commerce encore en vigueur – dont la progressivité des droits de douane, les crêtes tarifaires et les obstacles non tarifaires – qui continuaient de freiner les exportations des PMA sur les marchés des grands partenaires commerciaux.

Un accroissement de l'APD, l'application intégrale des nouvelles modalités d'assistance technique liée au commerce relevant du Cadre intégré, et des flux d'investissement étranger

direct (IED) davantage ciblés étaient essentiels à une croissance économique et à un développement soutenus dans les PMA. L'importance d'une intégration du commerce dans les stratégies de lutte contre la pauvreté ne devait pas être sous-estimée, à condition que cela ne conduise pas à de nouvelles conditionnalités. Tout l'enjeu de la politique commerciale dans de nombreux PMA était d'associer une montée en gamme des exportations de produits primaires à une vigoureuse stratégie de promotion des exportations afin d'exploiter des avantages comparatifs dynamiques, qui pourraient faire partie d'une stratégie de diversification vers l'exportation d'articles manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre. Toutefois, les PMA qui étaient lourdement tributaires d'un ou de quelques produits de base pour leurs exportations étaient confrontés à des problèmes particuliers tenant au recul ou au marasme de leurs marchés internationaux; il en résultait une faible productivité, un faible niveau de valeur ajoutée et une compétitivité insuffisante du secteur des produits de base dans ces pays.

17. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que le secrétariat de la CNUCED avait très efficacement aidé les PMA à renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques, ainsi que leur capacité de mise en valeur des ressources humaines. Il fallait absolument redoubler d'efforts pour promouvoir la cause des PMA. Le représentant a apprécié la participation croissante des pays bénéficiaires au lancement, à la conception et à l'exécution de programmes, ainsi que le soutien fourni par des pays donateurs, tout en demandant instamment à d'autres pays d'en faire autant, en particulier compte tenu des demandes croissantes adressées à la CNUCED par des PMA.

18. La note du secrétariat sur les initiatives en matière d'accès aux marchés montrait clairement que de telles mesures de soutien pouvaient être une contribution positive à la lutte contre la pauvreté, comme en attestait l'exemple du Lesotho et de Madagascar. Les obstacles au commerce encore en vigueur – notamment, progressivité des droits, crêtes tarifaires et obstacles non tarifaires – continuaient d'entraver les exportations des PMA. Il fallait améliorer les offres en matière d'accès aux marchés et les compléter par des mesures spécifiques visant à atténuer les contraintes pesant sur l'offre dans ces pays. Les pays donateurs devaient d'urgence s'acquitter de leurs engagements d'APD. La persistance et la gravité du fardeau de la dette dans la plupart des PMA, le fait qu'un tel endettement décourageait l'investissement privé et grevait lourdement les dépenses publiques, et le caractère tout à fait inadéquat des actuelles mesures d'allégement de la dette devraient conduire tous les créanciers bilatéraux et multilatéraux à courageusement

annuler l'ensemble des dettes dues par les PMA. Entre-temps, une application rapide et intégrale de l'initiative du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) constituait un pas important dans la bonne direction.

19. L'absence de mesures et de politiques internationales pour remédier aux problèmes du faible niveau et de l'instabilité des prix des produits de base constituait une grave lacune de l'actuelle approche internationale de la réduction de la pauvreté dans les PMA. La communauté internationale devrait prendre des mesures concrètes, notamment ressusciter des mécanismes de financement compensatoire destinés à contrebalancer les effets de brutales variations de prix des produits de base sur l'économie des PMA. La question du coton, soulevée à la réunion ministérielle de Cancún de l'Organisation mondiale du commerce, illustre la nécessité d'intégrer les questions relatives aux produits de base dans les débats internationaux sur la politique commerciale. La onzième session de la Conférence devrait permettre d'aborder ces questions, en tenant compte des liens entre commerce et pauvreté. Le représentant a félicité la CNUCED d'avoir créé un groupe d'étude sur le commerce et la pauvreté, particulièrement axé sur les problèmes des PMA et d'autres pays en développement.

20. Le représentant de **Haïti**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a apporté son soutien total à la poursuite de l'évaluation par la CNUCED des avantages retirés du statut de PMA. Son groupe se félicitait des éléments de cette analyse portant sur les préférences commerciales. Réfléchissant à la raison d'être de la catégorie des PMA, le représentant a jugé fondamental le dilemme entre, d'une part, l'utilisation du statut de PMA aux seules fins d'atténuer les handicaps permanents de ces pays et, d'autre part, l'aide accordée aux PMA pour que ceux-ci, grâce à des concessions spécifiques, enregistrent de véritables progrès structurels. Si les progrès structurels avaient été l'objectif prioritaire, ces pays auraient été probablement plus nombreux à sortir de la catégorie de PMA.

21. Le représentant estimait, tout comme le Conseil, que les préférences commerciales ne devraient pas se borner à réduire les handicaps de compétitivité dont les PMA souffraient. Ces préférences devraient favoriser des transformations structurelles importantes dans les pays bénéficiaires, notamment aux fins de la réduction de la pauvreté. Le représentant craignait toutefois que l'érosion des préférences et la faiblesse des capacités productives ne restreignent considérablement les possibilités de progrès structurels, malgré le statut de PMA. Ces pays

avaient besoin de bénéficier de mesures internationales de soutien plus larges – en particulier au développement des capacités productives – au moins tout autant que de préférences commerciales.

22. Le Groupe latino-américain et caraïbe considérait que la question de l'utilité, et donc de l'utilisation la plus judicieuse possible du statut de PMA, devait être gardée à l'esprit.

La CNUCED avait pour vocation naturelle de traiter ces questions, qui s'inscrivaient pleinement dans ses compétences en matière de recherche, d'analyse et de coopération technique. Le Groupe latino-américain et caraïbe souhaiterait en particulier que les activités de la CNUCED soient davantage consacrées à l'analyse de chaque pays et que des efforts systématiques soient faits afin de déterminer, pour chacun d'entre eux, 1) les raisons de leur appartenance à la catégorie des PMA (compte tenu des critères fixés), 2) quels avantages avaient été retirés de ce statut, et 3) quelles étaient les meilleures modalités de traitement spécial pour les aider à faire des progrès les conduisant à sortir de la catégorie des PMA.

23. Compte tenu de la diversité géographique des pays qui le composaient et en particulier de la présence de plusieurs petits États insulaires en développement et de deux pays en développement sans littoral (outre Haïti, seul PMA), le Groupe latino-américain et caraïbe accordait une grande importance à une juste prise en compte des différences dans le recensement des handicaps structurels et dans les mesures envisagées pour les surmonter.

24. Le représentant du **Bangladesh** a félicité le secrétariat de la CNUCED pour les deux rapports présentés au Conseil. Il a aussi félicité la CNUCED d'avoir organisé l'année dernière une réunion directive du Conseil sur la pauvreté dans les PMA et a remercié cette dernière et les pays donateurs du soutien accordé à la réunion ministérielle des PMA à Dhaka. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux et les approfondir dans trois domaines: la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des institutions et les capacités de production. Le représentant a invité les pays donateurs à accroître leur appui financier aux activités de la CNUCED.

25. Le représentant s'est inquiété de la diminution spectaculaire et persistante de l'APD aux PMA et de la faiblesse des flux d'IED à destination de ces pays. Il était particulièrement important d'augmenter l'IED en raison de l'insuffisance des investissements intérieurs.

Le représentant a souligné la nécessité de lancer de «véritables» initiatives en matière d'accès aux marchés et a encouragé les pays donneurs de préférences à supprimer les crêtes tarifaires et les obstacles non tarifaires restants, ainsi qu'à appliquer des règles d'origine plus réalistes et souples. Il s'est inquiété du nombre croissant de mesures antidumping dont les PMA avaient été la cible et a demandé aux pays donneurs de préférences d'octroyer des préférences commerciales plus stables et plus fiables. Il a aussi invité les pays développés à mettre fin aux subventions agricoles qui faussent les échanges. Il a incité la CNUCED à intensifier ses travaux dans ce domaine et ses analyses statistiques. Il s'est inquiété de l'érosion persistante des préférences commerciales et a prié la CNUCED d'effectuer des analyses plus nombreuses sur la question, tout en demandant à ce que cet objectif figure dans les conclusions concertées de la présente session du Conseil.

26. Le représentant de la **Chine** a dit qu'avec le ralentissement de l'économie mondiale, les PMA risquaient d'être davantage marginalisés dans le processus de mondialisation économique. Outre leur forte dépendance à l'égard des marchés d'exportation, les PMA devaient surmonter des obstacles intérieurs. Il leur fallait mettre en œuvre des réformes ambitieuses. Le représentant a souligné le rôle que la communauté internationale devait jouer en aidant ces pays – au moyen de l'assistance technique et d'un soutien financier – et en prenant en compte leurs intérêts au cours des négociations commerciales multilatérales.

27. Le représentant a jugé que la CNUCED avait fait œuvre utile en inscrivant les questions relatives aux PMA à son ordre du jour, et a salué les travaux effectués jusqu'à présent en faveur de ces pays dans les domaines de l'analyse des politiques et de l'assistance technique. La Chine estimait que la CNUCED disposait sur ces questions d'un avantage comparatif qu'elle devait exploiter en coordination avec d'autres organismes internationaux, afin de renforcer les capacités des PMA. Le représentant a pris note de l'analyse de la CNUCED sur l'accès préférentiel de ces pays aux marchés. Tout en reconnaissant que des mesures spéciales et préférentielles en matière d'accès aux marchés les aideraient à enclencher une dynamique de croissance, il craignait que les PMA n'aient pas la capacité de mettre à profit de telles mesures. Ces pays devraient recevoir davantage d'appui de la communauté internationale pour leur permettre de mieux tirer parti de mesures spéciales et préférentielles. Enfin, le représentant a incité la communauté internationale à adopter des mesures adaptées à la situation nationale et aux besoins particuliers des divers PMA.

28. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a réaffirmé que son pays était fermement résolu à promouvoir le développement et la réduction de la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés. Si ces objectifs faisaient l'unanimité au sein de la communauté internationale, les moyens préconisés pour y parvenir pouvaient être différents. Le représentant s'est félicité des effets positifs que l'AGOA avait eus sur l'activité économique au Lesotho et à Madagascar, et s'est déclaré convaincu que ce schéma préférentiel pouvait avoir des effets bénéfiques comparables dans d'autres pays de la région. Les États-Unis accordaient des préférences commerciales non seulement aux PMA africains, mais aussi à d'autres pays, dans le cadre normal de leur système généralisé de préférences (SGP).

29. Comme il est dit dans le rapport de la CNUCED (TD/B/50/5), plusieurs facteurs entravaient une meilleure utilisation des préférences commerciales. Le représentant s'est néanmoins demandé si parmi ces facteurs, les modalités d'octroi de préférences commerciales n'étaient pas plus importantes que les difficultés intérieures rencontrées par les PMA. À son avis, la faible utilisation des préférences commerciales était largement due aux graves insuffisances des capacités productives dans les PMA, qui étaient pénalisés en outre par l'épidémie du VIH/sida et par les conflits civils. Même s'il était urgent d'améliorer la situation nationale, des progrès devaient également être effectués au niveau international. La libéralisation des échanges aurait des effets bénéfiques sur tous les pays et les États-Unis continueraient de la promouvoir par le biais de l'Organisation mondiale du commerce.

30. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que son pays avait continué d'apporter des contributions notables aux mesures internationales d'appui aux PMA. Dans le domaine de la réduction de la dette, la Russie participait à l'initiative PPTE. Au cours des trois dernières années, elle avait effacé 27,2 milliards de dollars É.-U. de dettes contractées par des pays en développement, en majorité des PMA. Ce montant équivalait à la somme des contributions des autres pays du G-8 s'inscrivant dans le cadre de l'initiative PPTE. Au regard du ratio allégement de la dette/produit intérieur brut (PIB), la contribution de la Russie était de nombreuses fois plus élevée que celle des autres membres du G-8. Le représentant a demandé instamment à tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux de continuer d'appuyer l'initiative PPTE. Les nouveaux efforts de la communauté internationale visant à alléger la dette devraient être axés sur la conversion des dettes en investissements consacrés à un développement soutenu, et appuyer d'autres initiatives novatrices.

31. La quasi-totalité des marchandises provenant des PMA bénéficiaient d'un accès en franchise de droits au marché russe. Le droit russe protégeait les importations de PMA des restrictions quantitatives et des enquêtes éventuelles liées à des mesures de sauvegarde telles que l'imposition de droits compensateurs ou de droits antidumping.

32. Le représentant s'est félicité des activités poursuivies par la CNUCED pour concevoir des programmes qui permettent aux PMA d'intervenir davantage dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux d'action contre la pauvreté. Ces efforts contribueraient à accroître les capacités des PMA d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques économiques plus efficaces, de renforcer les institutions publiques et d'améliorer le climat général d'investissement.

Il s'agissait là de conditions préalables à un développement efficace des capacités productives et à la hausse de la productivité. Le représentant a proposé que le secrétariat effectue des études analytiques des résultats des programmes mis en œuvre.

33. Le représentant du **Japon** a souligné l'importance que son pays attachait aux PMA en leur allouant le montant le plus élevé d'APD de tous les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Japon accordait un rang élevé de priorité au développement axé sur l'être humain et soutenait la politique d'assistance technique exposée dans le document TD/B/50/3, notamment la mise en valeur des ressources humaines dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et dans les négociations sur des questions telles que le commerce et l'investissement.

34. Pour assurer un développement durable, les flux financiers publics devaient être complétés par des flux financiers privés tels que des investissements. Le représentant s'est félicité des mesures d'assistance technique de la CNUCED favorables à l'IED évoquées dans le document susmentionné. Le Japon avait accueilli une conférence internationale sur l'investissement en Afrique en février et avait financé un séminaire de l'OCDE sur le commerce et l'investissement.

35. Malgré l'absence regrettable de consensus à la réunion de Cancún, le Japon était attaché à la réalisation du Programme de Doha pour le développement et continuerait de soutenir la mise en valeur des ressources humaines et le Programme intégré conjoint CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique (JITAP). Le Japon envisageait de verser une contribution de 2,31 millions de francs suisses sur deux ans au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour

le développement et 500 000 dollars É.-U. au Cadre intégré en tant que principal donateur du Cambodge.

36. Le représentant s'est félicité de l'assistance de la CNUCED aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Le Japon accordait une attention particulière aux problèmes de transport en transit des premiers pays et invitait la CNUCED à prendre des mesures de suivi, en coopération avec le Bureau du Haut Représentant pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et d'autres organisations concernées, afin de mettre en œuvre le Plan d'action d'Almaty. Concernant les préférences, il a remercié le secrétariat d'avoir évoqué le SGP japonais et d'avoir dit que le Japon avait étendu la liste des produits couverts par son schéma, si bien que 93 % des importations totales provenant des PMA étaient admises en franchise de droits et sans contingent. Des observations précises seraient communiquées au sujet du rapport du secrétariat.

37. En conclusion, le représentant a évoqué le problème de la dette des PMA et a dit que le Japon effacerait progressivement 3 milliards de dollars É.-U. de dettes provenant de prêts d'APD libellés en yens et contractés par des PPTE et d'autres pays remplissant les conditions requises.

38. Le représentant de l'**Afghanistan** s'est félicité des efforts déployés par la CNUCED pour appliquer le Plan d'action. Les analyses concises réalisées dans les documents de référence témoignaient de la détermination de la CNUCED à continuer d'aider les PMA et le reste des pays en développement à avancer vers la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Si des rapports annuels complets étaient nécessaires pour évaluer les résultats globaux obtenus dans l'application du Plan d'action, l'accent devrait être mis sur le niveau national en réalisant des rapports analytiques sur chaque pays. Ces rapports aideraient les décideurs, renforceraient la coordination entre les pays et leurs partenaires de développement, et serviraient de base à la mobilisation des ressources. Pour que les objectifs de développement du Millénaire puissent être atteints, les pays développés devaient accroître leur APD dans les proportions convenues dans le Plan d'action.

39. La situation socioéconomique de l'Afghanistan s'était aggravée au cours des 30 dernières années en raison de la guerre civile et d'une longue période de sécheresse. La destruction totale des infrastructures et d'autres services sociaux avait isolé les zones rurales et l'agriculture tandis

que le retour récent de millions de réfugiés avait aggravé la situation. En tant que pays sans littoral et PMA, l'Afghanistan devait déployer des efforts considérables pour rétablir ne serait-ce qu'un niveau minimal d'infrastructures et de services de transport pour relier les marchés intérieurs et restaurer les liens avec le monde extérieur.

40. La reprise et la croissance économiques dépendraient en grande mesure du rôle du secteur privé. Dans ce contexte, une nouvelle loi sur l'investissement privé avait récemment été promulguée et la nouvelle autorité afghane œuvrait en faveur de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilité. La CNUCED avait répondu de manière positive à une demande d'assistance dans les domaines des produits de base, de la facilitation du commerce et de la promotion de l'IED. Le représentant a appelé les partenaires de développement et d'autres sources bilatérales et multilatérales à contribuer au programme d'assistance de la CNUCED en faveur de l'Afghanistan.

41. Le représentant de l'**Italie**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion à l'Union (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie)** a fait part de la satisfaction suscitée par le travail de la CNUCED en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action, mais a déclaré que l'Union européenne constatait avec déception que la part des PMA dans l'assistance technique de la CNUCED avait diminué.

42. Le représentant de l'Italie a exprimé la confiance de l'Union dans la nouvelle approche internationale de lutte contre la pauvreté par les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté et il a souligné l'importance de bons systèmes de gouvernance dans les PMA. En tout état de cause, les politiques internationales (notamment le montant de l'aide et son efficacité) avaient une importance primordiale pour ces pays. Une nouvelle politique internationale était nécessaire en matière de produits primaires.

43. À propos du document du secrétariat publié sous la cote TD/B/50/5, le représentant de l'Italie a dit que pour l'Union européenne il ne fallait épargner aucun effort, par exemple en améliorant les règles d'origine, pour donner aux pays les moins avancés un accès effectif aux marchés. L'Union était résolue à continuer de promouvoir et de soutenir des projets propres à renforcer la capacité de production de ces pays. Elle était d'avis que la CNUCED était

particulièrement apte à éclairer ces questions et à faciliter la réalisation d'un consensus propice à une meilleure utilisation du statut de pays moins avancé.

44. Le représentant de l'Italie a rappelé que l'Union européenne appuyait sans réserve le système commercial multilatéral et il a exprimé l'espoir que la CNUCED continuerait à contribuer, par ses travaux d'analyse et par des activités bien conçues de renforcement des capacités, à la consolidation du rôle des PMA dans le commerce international. Enfin, il a demandé au secrétariat de clarifier le sens d'une phrase qui figurait dans le document TD/B/50/3 et de donner des renseignements sur la coopération attendue entre la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

45. Le représentant du **Népal** a souligné la nécessité pour les PMA de disposer de plus grandes ressources afin de se soustraire à l'emprise de la pauvreté. Il s'est déclaré satisfait du Rapport 2002 sur les pays les moins avancés, intitulé «Échapper au piège de la pauvreté», et il a relevé les conclusions du rapport relatives à l'extension de la pauvreté dans ces pays. Le Népal souscrivait sans réserve aux recommandations du rapport concernant le besoin pour les PMA de bénéficier d'une plus grande autonomie décisionnelle dans un environnement international qui leur soit favorable.

46. Le représentant du Népal a exprimé ses remerciements pour les activités d'assistance technique de la CNUCED et indiqué que le Népal avait tiré profit de l'Examen de la politique de l'investissement effectué par la CNUCED et de l'aide qu'il avait reçue au cours de son processus d'adhésion à l'OMC. Il a invité les donateurs à soutenir la CNUCED pour qu'elle poursuive et augmente son assistance technique aux PMA. À propos de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui s'était tenue au Kazakhstan au cours de l'année, le représentant du Népal a souligné qu'il importait de s'occuper des difficultés de transit des pays en développement sans littoral et il a demandé à la CNUCED de jouer son rôle dans l'exécution du Plan d'action d'Almaty. À propos des préférences, il a fait valoir qu'elles étaient peu utilisées et il a souligné la nécessité d'examiner les obstacles non tarifaires et des questions comme les règles d'origine. Les PMA avaient besoin d'une aide pour étoffer leur capacité d'offre et diversifier leur économie.

47. Pour conclure, le représentant du Népal a suggéré l'ouverture d'un dialogue permanent entre les pays membres de la Quadrilatérale et les PMA afin de surmonter les obstacles qui empêchaient de tirer profit concrètement de l'accès préférentiel aux marchés.

48. Le représentant de l'**Éthiopie** a dit que les recherches et l'analyse des politiques menées par la CNUCED apportaient une contribution majeure à l'aide aux PMA et que le Rapport sur les pays les moins avancés devait être publié tous les ans. Il a souligné la nécessité d'établir un lien entre les résultats des analyses et de la recherche de la CNUCED et ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités. Il a demandé à la CNUCED de diffuser l'édition 2004 du rapport au début de l'année afin qu'il puisse être tenu compte de ses conclusions et recommandations dans la préparation de la onzième session de la Conférence. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED étaient déterminées par la demande et elles avaient ainsi contribué au renforcement des capacités institutionnelles et techniques ainsi qu'aux efforts de développement des ressources humaines de l'Éthiopie et d'autres PMA. La CNUCED devait poursuivre dans cette voie et les partenaires de développement devaient fournir les ressources nécessaires sur une base prévisible et pluriannuelle, notamment en alimentant le Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA pour financer ces activités, afin d'atténuer les difficultés des PMA en matière de capacités humaines et institutionnelles.

49. Le mécanisme d'accès préférentiel aux marchés était destiné à extraire les PMA de cette situation affligeante. L'Éthiopie remerciait le groupe de la Quadrilatérale et d'autres pays pour les initiatives prises en faveur des PMA dans le domaine de l'accès aux marchés, qui lui paraissaient devoir créer un avantage compétitif et encourager l'investissement dans les secteurs visés par le programme. Le représentant de l'Éthiopie déplorait qu'à quelques exceptions près, le taux d'utilisation par les PMA fût extrêmement bas. Il a invité les partenaires de développement à prendre des engagements contraignants, à augmenter et améliorer l'APD afin d'aplanir les difficultés de l'offre, à simplifier les procédures d'application des règles d'origine, à éliminer progressivement les subventions, à supprimer les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, à fournir une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités afin de satisfaire les prescriptions minimales et d'élargir la gamme des produits visés. Le représentant de l'Éthiopie s'est déclaré préoccupé par l'érosion des préférences en faveur des PMA dans les négociations du Cycle de Doha, les accords de libre-échange et l'extension des schémas de préférences à

d'autres parties. À ce sujet, il a appelé les partenaires de développement à donner des garanties juridiques pour le mécanisme préférentiel et à établir un mécanisme compensatoire permettant de remédier à la perte des marges préférentielles.

50. Le représentant de la **Mauritanie** a fait valoir, à propos du faible taux d'utilisation par les PMA des possibilités d'accès préférentiel aux marchés et conformément à l'étude du secrétariat, la nécessité d'étendre la liste des produits visés par les schémas de préférences, d'étudier les effets de l'érosion des préférences et d'évaluer plus largement l'incidence des préférences sur l'investissement, la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et le développement socioéconomique des PMA.

51. Afin de permettre à la CNUCED de mieux répondre aux besoins immenses et complexes des PMA, la communauté internationale des donateurs devait continuer à fournir des ressources additionnelles à la CNUCED. Étant donné les objectifs liés au commerce du JITAP et du Cadre intégré, ces programmes devaient être mieux soutenus et convenablement financés et la CNUCED devait être associée davantage à leur exécution.

52. Le représentant de la **Zambie** s'est déclaré satisfait du degré et de l'intensité des activités déployées à l'échelle de la CNUCED pour mettre en œuvre le Programme d'action. Il constatait avec intérêt que les projets, surtout ceux de longue durée, avaient entraîné dans les PMA la création d'organismes nationaux de contrepartie compétents et déterminés à s'investir à long terme dans la mise en œuvre des projets, et aussi que le personnel de contrepartie dans les pays bénéficiaires s'était montré très désireux d'acquérir de nouvelles compétences. C'était là un grand pas dans la bonne direction, même si des contraintes financières sur les plans national et international continuaient à compromettre la viabilité et l'impact à long terme des programmes de coopération technique. Nombre de projets et de programmes mis en œuvre par la CNUCED dans les PMA, notamment en Zambie, avaient apporté une contribution précieuse à l'action menée par les pays pour améliorer leur capacité décisionnelle et leur capacité de renforcement des institutions.

53. Concernant le point 3 b) de l'ordre du jour, le représentant de la Zambie a souligné la ferme conviction de son pays que l'accès préférentiel aux marchés, d'une manière générale, était un moyen important d'intégrer les PMA dans le système commercial multilatéral, et il a remercié

les partenaires commerciaux de la Zambie de leurs initiatives pour lui ouvrir leurs marchés. Cependant, il s'interrogeait de savoir jusqu'à quel point ces mesures avaient vraiment contribué à l'intégration des PMA dans le commerce multilatéral et le commerce mondial. Il a demandé que l'on prenne d'urgence d'autres mesures pour libérer les instruments de l'intégration et du développement afin de les rendre plus dynamiques, plus prévisibles et plus stables. Il a mentionné à cet égard les règles d'origine défavorables, les obstacles non tarifaires au commerce et les subventions agricoles comme étant des facteurs contribuant au faible taux d'utilisation des engagements d'accès aux marchés, qui étaient tous d'origine extérieure. Le problème était aggravé par la faiblesse des capacités de production, qui freinait gravement l'utilisation intégrale et effective des préférences accordées aux PMA. En outre, les subventions pratiquées dans certains pays développés pouvaient affaiblir l'aptitude des PMA à accéder aux marchés de leurs partenaires de développement. En effet, les subventions dans les pays industriels étaient accordées généralement à des secteurs où les PMA disposaient d'un avantage comparatif. En conséquence, les petits producteurs, qui étaient souvent à la merci de phénomènes naturels et ne percevaient aucune subvention, étaient les plus durement touchés par la conjonction de politiques internationales malencontreuses telles que le subventionnement et d'une évolution défavorable du marché telle que la baisse des cours des produits de base. Le représentant de la Zambie a souligné l'effet d'érosion des préférences qui résulterait de l'octroi à des pays autres que les PMA de réductions tarifaires sur la base de la nation la plus favorisée et de préférences en matière d'accès aux marchés.

54. Le représentant de la **Norvège** a rappelé le rôle important qui avait été dévolu à la CNUCED au cours de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA dans la mise en œuvre du Programme d'action, et il s'est déclaré satisfait des bonnes relations de travail qui paraissaient s'être établies entre le secrétariat de la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant. Il a félicité le secrétariat des indications pertinentes sur les causes de la pauvreté dans les PMA qui étaient présentées dans l'édition 2002 du Rapport sur les pays les moins avancés. Il s'est dit préoccupé par le fait que le rapport n'était pas publié tous les ans, mais il appréciait le fait que le secrétariat avait donné suite aux thèmes évoqués dans la note de l'année précédente sur les avantages que conférait concrètement le statut de PMA. Il a encouragé la CNUCED à axer son analyse des préférences en matière d'accès aux marchés non seulement sur les pays de la Quadrilatérale, mais aussi sur les préférences accordées par d'autres pays.

55. Le représentant de la Norvège a fait quatre observations concernant l'opérationnalisation des activités à l'échelle de la CNUCED en faveur des PMA: 1) il s'est félicité de ce que des organismes nationaux de contrepartie dans les PMA participaient désormais plus activement aux activités d'assistance technique de la CNUCED. C'était là une condition préalable à la viabilité de l'assistance technique à long terme; 2) Afin d'éviter la fragmentation de l'aide au développement, la CNUCED devait concentrer son assistance technique non sur des projets à petite échelle, mais sur des programmes d'assistance et des approches thématiques de plus grande envergure; 3) Afin de décourager les projets de développement bilatéraux, isolés et sans suite et une nouvelle fragmentation de l'aide au développement, la CNUCED devait envisager de créer des fonds thématiques et souples à donateurs multiples; 4) Le représentant de la Norvège a engagé la CNUCED à coordonner ses activités d'assistance avec celles du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à aligner ses activités sur les stratégies de lutte contre la pauvreté et le Cadre intégré. La CNUCED devait s'investir activement dans l'examen des programmes futurs pour les PMA.

56. Le représentant de l'**Ouganda** a rappelé l'utilité du Rapport 2002 sur les pays les moins avancés intitulé «Échapper au piège de la pauvreté», soulignant qu'il importait d'adopter une perspective stratégique sur la dynamique de la pauvreté afin d'aider les PMA à mettre en œuvre des politiques bien conçues en matière de lutte contre la pauvreté. Il souscrivait au principe de «cohérence» préconisé par la Banque mondiale pour harmoniser les politiques et les procédures de la communauté internationale dans son aide aux PMA. Les donateurs devaient s'acquitter de leurs obligations en matière d'APD. Il était nécessaire de procéder à une évaluation des projets de la CNUCED, tout en veillant à en minimiser le coût. Le représentant de l'Ouganda a souligné l'importance de l'accès aux marchés et des préférences pour la croissance des PMA. Au lieu d'éliminer les préférences, il convenait de les utiliser de manière plus efficace.
